

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

N° 2024/ 071

**DECISION MUNICIPALE**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**GRILLE TARIFAIRE « CENTRE ARTISTIQUE »  
ACTUALISATION ET CREATION DE TARIFS**

7.6 – CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES

Le Maire de GRAVELINES,  
Vu les dispositions des Articles **L.2122-22-2°** et **L.2122-23** du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la **délibération du Conseil Municipal** en date du **29 juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,  
Vu le **Budget Primitif 2024** de la commune voté le **11 avril 2024**,  
Vu l'inscription aux **Articles 7062** et - **Fonctions 3111, 3112, 3113, 3114** et **316** du Budget,  
Vu la **décision municipale n° 2021/037 du 24 février 2021** relative à la révision des tarifs du Centre Artistique et Culturel François Mitterrand et de ses écoles municipales,  
Considérant la nécessité d'actualiser ces tarifs,  
Considérant la nécessité de créer un nouveau tarif suite à l'ouverture d'une école municipale de Théâtre au Centre Artistique et Culturel François Mitterrand,

**DECIDE :**

- Article 1<sup>er</sup> :** D'actualiser, à compter de ce jour, la grille tarifaire « Centre artistique », suivant la grille tarifaire ci-annexée.
- Article 2 :** Les recettes seront imputées aux **Articles 7062 - Fonctions 3111, 3112, 3113, 3114** et **316** du Budget
- Article 3 :** La présente décision sera :
- Inscrite au registre des délibérations ;
  - Mise en ligne sur le site internet de la Ville ;
  - Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque ;
  - Transmise au Comptable des Finances Publiques.
- Article 4 :** Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le **11 JUIN 2024**  
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le **11 JUIN 2024**

Mis en ligne sur le site de la Ville le **11 JUIN 2024**

2. Culture et loisirs												
2.1 Centre artistique												
DESIGNATION DES TARIFS												
DESIGNATION DES TARIFS	Durée / Qté	Par	Taux TVA	Tarif de Base			Tarif Gravelinois					
				HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC			
<i>Centre artistique - imputation 7062.3111</i>												
Inscription aux ateliers de sensibilisation artistique	atelier	pers.	0,00%	45,00 €	0,00 €	45,00 €	32,00 €	0,00 €	32,00 €	0,00 €	32,00 €	
Sorties culturelles et artistiques	sortie	adulte dès 18 ans	0,00%	30,00 €	0,00 €	30,00 €	20,00 €	0,00 €	20,00 €	0,00 €	20,00 €	
	sortie	enfant	0,00%	20,00 €	0,00 €	20,00 €	15,00 €	0,00 €	15,00 €	0,00 €	15,00 €	
	séance	adulte dès 18 ans	0,00%	10,00 €	0,00 €	10,00 €	5,00 €	0,00 €	5,00 €	0,00 €	5,00 €	
Atelier encadré par le personnel municipal de la filière culturelle, par un partenaire culturel de la ville ou par un bénévole partenaire de la ville. L'Atelier comprend au maximum 2 séances.	séance	enfant	0,00%	5,00 €	0,00 €	5,00 €	3,00 €	0,00 €	3,00 €	0,00 €	3,00 €	
	séance	adulte dès 18 ans	0,00%	20,00 €	0,00 €	20,00 €	18,00 €	0,00 €	18,00 €	0,00 €	18,00 €	
Atelier encadré par un artiste rémunéré au taux horaire de la DRAC, prestataire de la ville. L'Atelier comprend au maximum 2 séances.	séance	enfant	0,00%	12,00 €	0,00 €	12,00 €	10,00 €	0,00 €	10,00 €	0,00 €	10,00 €	
	stage	adulte dès 18 ans	0,00%	30,00 €	0,00 €	30,00 €	20,00 €	0,00 €	20,00 €	0,00 €	20,00 €	
Stage encadré par le personnel municipal de la filière culturelle ou par un partenaire culturel de la ville	stage	enfant	0,00%	20,00 €	0,00 €	20,00 €	12,00 €	0,00 €	12,00 €	0,00 €	12,00 €	
	séance ou le cours	adulte dès 18 ans	0,00%	50,00 €	0,00 €	50,00 €	40,00 €	0,00 €	40,00 €	0,00 €	40,00 €	
Stage encadré par un artiste rémunéré au taux horaire de la DRAC, prestataire de la ville	séance ou le cours	enfant	0,00%	35,00 €	0,00 €	35,00 €	30,00 €	0,00 €	30,00 €	0,00 €	30,00 €	
	conférence	pers.	0,00%	gratuité	-	gratuité	gratuité	-	gratuité	-	gratuité	

Reçu en Sous-Préfecture le 11 JUN 2024

Mis en ligne sur le site de la Ville le 11 JUN 2024

071

Décision municipale du 11 JUN 2024 n° .....

2. Culture et loisirs

2.1 Centre artistique

DESIGNATION DES TARIFS	Durée / Qté	Par	Taux TVA	Tarif de Base			Tarif Gravelinois		
				HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
Stage avec un enseignant artistique municipal pour un groupe (constitué au minimum de 4 personnes et au maximum de 12 personnes) d'une structure extérieure à Gravelines et sans partenariat	1/2 journée	pers.	0,00%	10,00 €	0,00 €	10,00 €	-	0,00 €	-
Stage pour les groupes encadrés des centres aérés, établissements scolaires et de formation, établissements d'enseignement spécialisé, structures de la petite enfance, structures du 3ième âge, ces structures étant situées sur le territoire de Gravelines.	stage	pers.	0,00%	gratuité	-	gratuité	gratuité	-	gratuité
<b>Ecole municipale de Danse - imputation 7062.3114</b>									
Cours d'initiation à l'école de danse	année scolaire	enfant de 4 à 7 ans	0,00%	45,00 €	0,00 €	45,00 €	32,00 €	0,00 €	32,00 €
Cours de "danse créative"	année scolaire	moins de 18 ans	0,00%	45,00 €	0,00 €	45,00 €	32,00 €	0,00 €	32,00 €
Inscription à l'école de Danse	année scolaire	Dès 18 ans	0,00%	120,00 €	0,00 €	120,00 €	100,00 €	0,00 €	100,00 €
	année scolaire	1er enfant	0,00%	90,00 €	0,00 €	90,00 €	75,00 €	0,00 €	75,00 €
	année scolaire	à partir du 2ème enfant	0,00%	75,00 €	0,00 €	75,00 €	50,00 €	0,00 €	50,00 €
Gala de danse	gala	dès 12 ans	0,00%	7,00 €	0,00 €	7,00 €	7,00 €	0,00 €	7,00 €
	gala	moins de 12 ans	0,00%	2,00 €	0,00 €	2,00 €	2,00 €	0,00 €	2,00 €

Reçu en Sous-Préfecture le 11 JUN 2024

Mis en ligne sur le site de la Ville le 11 JUN 2024

Décision municipale du 11 JUN 2024 n° .....

071

2. Culture et loisirs										
2.1 Centre artistique										
DESIGNATION DES TARIFS		Durée / Qté	Par	Taux TVA	Tarif de Base			Tarif Gravelinois		
					HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
<i>Ecole municipale des Arts Visuels - imputation 7062.3113</i>										
Inscription à l'école des arts visuels pour un cours		année scolaire	Dès 18 ans	0,00%	120,00 €	0,00 €	120,00 €	55,00 €	0,00 €	55,00 €
		année scolaire	1er enfant	0,00%	70,00 €	0,00 €	70,00 €	45,00 €	0,00 €	45,00 €
		année scolaire	à partir du 2ème enfant	0,00%	40,00 €	0,00 €	40,00 €	30,00 €	0,00 €	30,00 €
Inscription à un 2ème cours annuel ou atelier de l'école des arts visuels		année scolaire	moins de 18 ans	0,00%	35,00 €	0,00 €	35,00 €	22,50 €	0,00 €	22,50 €
Inscription à un 2ème cours annuel ou atelier de l'école des arts visuels		année scolaire	adulte dès 18 ans	0,00%	60,00 €	0,00 €	60,00 €	27,50 €	0,00 €	27,50 €
<i>Ecole de musique - imputation 7062-3112</i>										
Inscription à l'école de musique		année scolaire	adulte dès 18 ans	0,00%	70,00 €	0,00 €	70,00 €	gratuité	-	gratuité
		année scolaire	1er enfant	0,00%	50,00 €	0,00 €	50,00 €	gratuité	-	gratuité
		année scolaire	2ème enfant	0,00%	30,00 €	0,00 €	30,00 €	gratuité	-	gratuité
Inscription aux ateliers d'éveil musical ou au cours d'initiation musicale		année scolaire	enfant	0,00%	40,00 €	0,00 €	40,00 €	gratuité	-	gratuité
Prêt d'un 1er instrument		année scolaire	pers.	0,00%	50,00 €	0,00 €	50,00 €	gratuité	-	gratuité
Prêt d'un 2d instrument		année scolaire	pers.	0,00%	70,00 €	0,00 €	70,00 €	30,00 €	0,00 €	30,00 €

Reçu en Sous-Préfecture le 11 JUN 2024

Mis en ligne sur le site de la Ville le 11 JUN 2024 Décision municipale du 11 JUN 2024 n° .....

071

## 2. Culture et loisirs

### 2.1 Centre artistique

DESIGNATION DES TARIFS	Durée / Qté	Par	Taux TVA	Tarif de Base			Tarif Gravelinois		
				HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
<i>Ecole municipale de théâtre - imputation 7062.316</i>									
Inscription à l'école municipale de théâtre	année scolaire	1er enfant	0,00%	90,00 €	0,00 €	90,00 €	50,00 €	0,00 €	50,00 €
	année scolaire	à partir du 2ème enfant	0,00%	65,00 €	0,00 €	65,00 €	40,00 €	0,00 €	40,00 €

Conditions particulières aux tarifs du Centre Artistique :

- Demi-tarifs pour les inscriptions en cours d'année à compter du 1er janvier pour l'école des Arts Visuels ;
- Le "Tarif Gravelinois" de l'école de musique s'applique également aux membres actifs de l'HBM et aux professeurs de l'école de
- **Remises applicables suite à la fermeture pour cas de force majeure du Centre Artistique et Culturel François Mitterrand :**
  - ↳ Remise de 20 % sur l'inscription annuelle aux écoles de musique, danse, arts visuels, ateliers de sensibilisation à condition que suite à la fermeture de l'équipement, seules 12 séances, au minimum, ont été réalisées avec une continuité pédagogique à distance ;
  - ↳ Remise de 30 % sur l'inscription annuelle aux écoles de musique, danse, arts visuels, ateliers de sensibilisation à condition que suite à la fermeture de l'équipement, moins de 12 séances ont été réalisées avec une continuité pédagogique à distance ;
  - ↳ Remise de 100 % sur l'inscription annuelle aux écoles de musique, danse, arts visuels, ateliers de sensibilisation en cas de fermeture de l'équipement et sans possibilité de continuité pédagogique à distance en raison de la pratique enseignée.
- ⇒ **Les tarifs remisés sont arrondis à l'euro près.**
- Le Pass Culture est accepté comme moyen de paiement pour les activités inscrites sur le site et l'application dédiés au Pass Culture.

Reçu en Sous-Préfecture le

11 JUN 2024

Mis en ligne sur le site de la Ville le

11 JUN 2024

071

Décision municipale du 11 JUN 2024 n° .....